

## **Rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2024.**

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir prendre connaissance de ce rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

Cette note doit traduire la politique et les priorités du Parc dans tous ses domaines.

### **ELEMENTS DE CONTEXTE**

En application de la loi Notre portant nouvelle organisation territoriale de la république dans son article 107 qui complète les règles relatives au débat sur les orientations budgétaires, un rapport préalable, support au débat d'orientation budgétaire doit être présenté en amont du vote du budget du comité syndical.

Ce rapport expose les éléments de contexte suivants

- Les évolutions budgétaires en fonctionnement et en investissement
- La structure et la gestion de l'encours de la dette et la capacité de désendettement
- Les effectifs et les charges de personnel

Ce rapport relève les points d'actualité et évolue pour éclairer les échanges

#### **Rappel du contexte :**

- 2023 : année de renouvellement du contrat de parc
- Depuis 2022, l'inflation et l'augmentation particulière du coût de l'énergie et des matières premières
- Des progressions des charges salariales en conséquence de la revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires

Par ailleurs, l'année 2024 est celle de la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable dénommée M57

Je vous propose de prendre connaissance des résultats de l'exercice 2023, qui reflètent ce contexte de tension, et des projections budgétaires 2024 qui en découlent.

### **I – LE CONTEXTE BUDGETAIRE DE L'ANNEE ECOULEE**

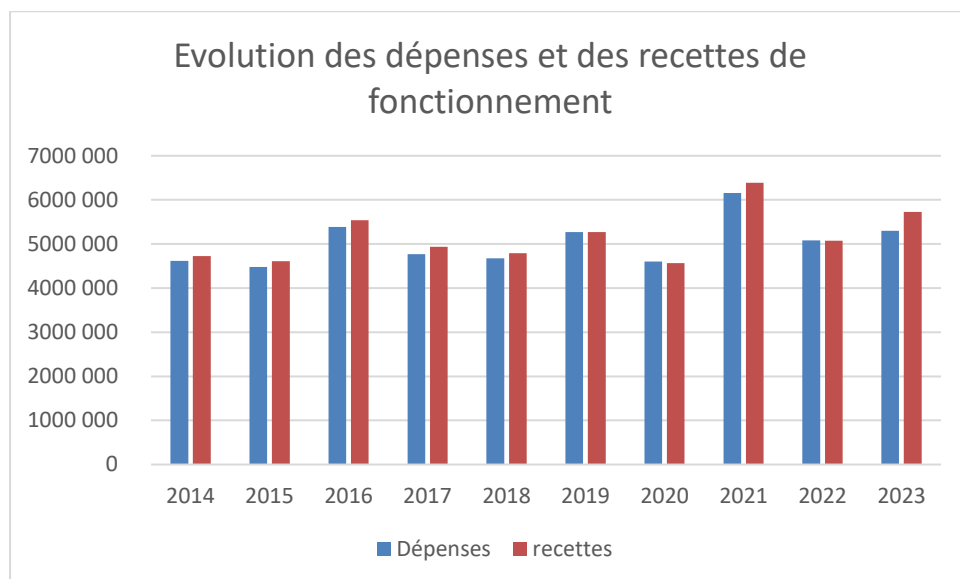
Le budget de fonctionnement de l'année 2023 s'élève à 5 299 852.66 € soit un montant proche de la moyenne des 10 dernières années (5.032 millions environ, à l'exclusion de l'année hors 2021, où il s'est élevé, à plus de 6 millions d'euros en raison principalement des écritures d'ordre relatives à la sortie de l'actif de l'atelier de Saugnac et Muret).

De façon générale, l'évolution des budgets est en relation directe avec la conduite des projets, leurs financements associés, et la réussite de la saison des équipements.

L'écomusée de Marquèze et la MNBA ont repris un cycle de fonctionnement normal, après les périodes de confinement liées au COVID et les incendies de l'été 2022. Pour autant le contexte inflationniste pèse sur les revenus des ménages qui voient leur mode de consommation

Accusé de réception en préfecture  
033-253301402-20240213-2024-02-DE  
Date de réception préfecture : 21/02/2024

## **Evolution des recettes et dépenses générales de fonctionnement – CA prévisionnel**



Le compte administratif est en voie de consolidation. Les 1ères estimations affichent un excédent de 273 116 € résultat d'un différé de certaines dépenses et de la perception d'une dotation exceptionnelle dite « clause filet »

### Les charges de gestion courantes :

Ces charges s'élèvent à 1 424 145 € soit + 93 093.50 € par rapport au CA 2022

Elles comprennent à la fois les charges de fonctionnement courantes et les dépenses afférentes aux programmes d'actions dont les taux de réalisation fluctuent selon les années, ce qui justifie généralement une partie des écarts.

Cette augmentation s'explique également par la hausse des dépenses d'énergie : + 50 525 .00 €, et des frais afférents à l'entretien des bâtiments (+26 000 €),

### Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent plus de 67 % des dépenses réelles de fonctionnement

Elles augmentent de 153 865.02 € par rapport au CA 2022, ce qui s'explique principalement par :

- L'impact en année pleine de personnel recruté en cours d'année 2022
  - Assistante CM SAGE, sur le sujet du changement climatique (recrutement à compter d'octobre 2022)
  - Le recrutement d'un chargé d'étude supplémentaire N2000, à compter du 7/11/2022
- La prise de fonction en novembre 2023 d'un chargé de mission RNR (poste vacant depuis septembre 2021)

- Le recrutement sur une période de 6 mois d'un chargé d'étude assistant forêt biodiversité
- Le recrutement d'un assistant des activités physiques de pleine nature et de régulation des pratiques consommatrices d'espaces en août 2023 (période de tuilage avant départ à la retraite du CM titulaire)
- Le congé CET pendant une période de 3 mois de la directrice de la MNBA, (double charge sur le poste de direction)
- Le remplacement de congé de maladie, maternité

L'évolution des charges de personnel est également liée :

- à l'impact des mesures réglementaires (augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (+ 3.5 %) et juillet 2023 (+ 1.5%) et la refonte des grilles liée à l'évolution du SMIC
- La prise en compte en année pleine de la mise à place sur RIFSEEP depuis mai 2022 pour les contractuels soit + 38 500 € environ
- au GVT : +10 000 € environ
- à l'augmentation du montant de l'indemnisation du CET + 9 800 €
- au versement de la prime inflation : + 35 627 € environ

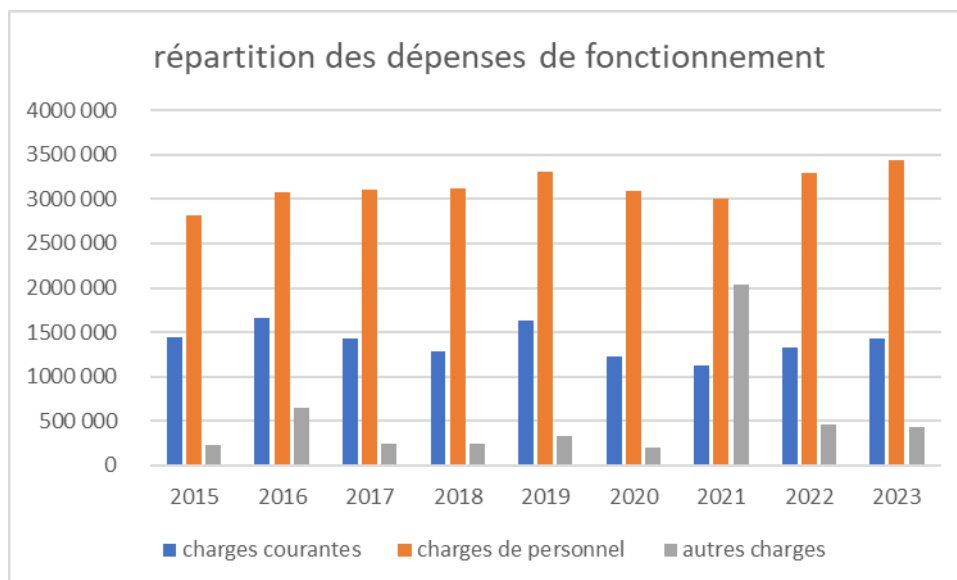
Ces charges supplémentaires ont été pondérées par des diminutions de charge en raison de postes vacants depuis 2022 non pourvus en 2023 (poste de directeur et conservatrice de l'Ecomusée), un congé parental non remplacé, des congés maladies indemnisés à demi traitement, et le départ de certains personnels en fin de carrière, dont les postes sont désormais occupés par du personnel moins ancien.

### Les charges financières

Elles correspondent aux intérêts d'emprunt contractés, et sont en légère augmentation : + 2 685 €

### Les charges exceptionnelles :

Elles sont en diminution : - 11 489.94 (remboursement en 2022 d'un acompte de subvention trop important par rapport au taux de réalisation d'une action liée à la coopération Colombie et Vietnam)



### Les recettes propres

Elles sont principalement constituées par le chiffre d'affaires de l'Ecomusée et de la MNBA (dont reversement de l'excédent éventuel du résultat des budgets annexes)

Préalablement au contexte sanitaire, les recettes propres de l'Ecomusée et de la MNBA représentaient en moyenne 1.4 millions (soit un peu moins de 30 % des recettes).

Le contexte sanitaire nous a privés depuis 2020 d'une part importante de ces recettes, compte tenu de la période d'ouverture réduite des équipements et des contraintes sanitaires, puis de l'inflation.

Les recettes propres s'élèvent pour 2023 à 1 251 320 € soit + 250 106 € par rapport à l'année 2022.

Ce résultat doit être cependant pondéré, au regard des résultats 2022 très largement inférieurs aux objectifs, en raison de la canicule et des incendies (- 153 040 € environ)

### Les cotisations statutaires et dotation de fonctionnement de l'Etat

Les cotisations statutaires de la Région, des Départements et des communes qui n'avaient pas évolué depuis de nombreuses années, ont fait l'objet d'une augmentation au titre de l'année 2023

La dotation de l'Etat en deux parties a été pérennisée :

- une part forfaitaire de 130 000 € (+30 000 €)
- complétée par une subvention de 20 000 euros en fonctionnement, pour l'étude sur l'adaptation au changement climatique de l'Ecomusée

|                        | 2022             | 2023             |
|------------------------|------------------|------------------|
| CRNA                   | 1 224 077        | 1 297 522        |
| CD33                   | 543 560          | 576 174          |
| CD40                   | 543 560          | 576 174          |
| Territoire             |                  |                  |
| dont communes          | 286 399          | 398 075          |
| dont intercommunalités | 58 448           | 58 448           |
| <b>TOTAL</b>           | <b>2 656 044</b> | <b>2 906 393</b> |
| Etat                   | 100 000          | 130 000          |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | <b>2 756 044</b> | <b>3 036 393</b> |
|                        | <b>280 349</b>   |                  |

#### Les subventions :

Le volume des subventions s'élève à 1 121 047 € en 2023 (soit + 128 716 € par rapport à 2022)

Ces recettes sont principalement liées à l'état d'avancement des programmes d'actions, ce qui peut expliquer des fluctuations importantes selon les années.

Au titre de l'année 2023, certains financements acquis depuis de nombreuses années, n'ont pas été obtenus contrairement aux prévisions

- Financement FEADER en suspend pour Natura 2000, compte tenu du transfert de la gestion des fonds soit : - 79 622 €
- Accompagnement aux changements des territoires touristiques : - 8 775 € (finct crna :3/12 au titre de 2023)
- Inventaire du patrimoine : (finct CD33- 9 675 €)
- Animation du SAGE : disparition des financements FEDER au titre du nouveau règlement d'intervention : - 19 000 €

A contrario, le Parc a été bénéficiaire du dispositif Filet de sécurité inflation, à hauteur de 230 228 €

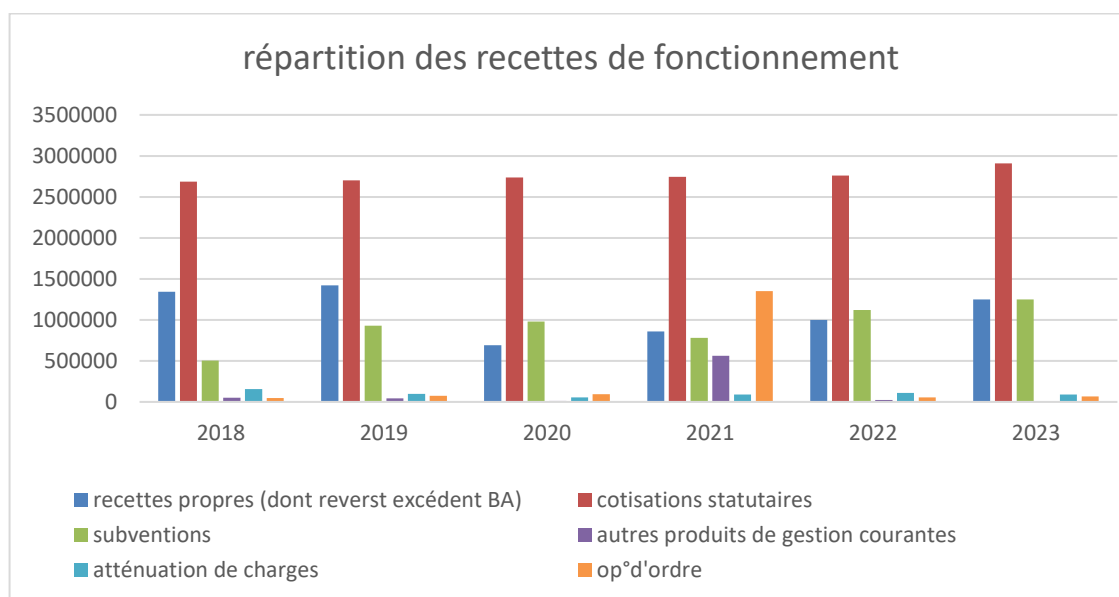
#### Les autres recettes :

Les autres recettes comprennent principalement les atténuations de charge.

Elles sont en légère diminution par rapport à 2023 (de l'ordre de 21 932 €)

Elles viennent pondérer les frais de personnel liés aux emplois aidés (aide de l'Etat, en diminution) et couvrent les arrêts maladie (indemnités journalières, en augmentation, au regard des congés maladies en cours)

## **Evolution de la répartition des recettes de fonctionnement**



## **II – LE PROJET DE BUDGET 2024**

### **II – A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

#### **1- LES COTISATIONS STATUTAIRES**

Lors des discussions en février 2023 sur les cotisations statutaires des communes, l'augmentation initialement envisagée avait été arbitrée sur un montant de 1 €/hab avec une tranche complémentaire sur l'année suivante.

Cependant, pour 2024, la proposition est de ne pas augmenter les cotisations statutaires mais de convenir d'une augmentation pour les années 2025 et 2026 de 0,5 €/ hab pour les communes. Cette contribution devrait être compensée en partie par une augmentation de la dotation biodiversité et aménités rurales. Il sera proposé en conséquence de délibérer au CS de mars sur ces dispositions.

La projection budgétaire ci-après a été présentée en conférence budgétaire, le 6 février, sur la base de cotisations statutaires équivalentes à celles de 2023.

#### **2- LES RECETTES PROPRES**

Les recettes propres sont constituées principalement par les droits d'entrée à l'Ecomusée, et les produits générés par les activités de la MNBA (animation, hébergement et location canoës)

#### **POUR L'ECOMUSEE :**

Ouverture le samedi 30 mars soit le WE de Pâques, avec un fonctionnement différencié durant les vacances de printemps selon les zones

Accusé de réception en préfecture  
033-253301402-20240213-2024-02-DE  
Date de réception préfecture : 21/02/2024

Retour à une ouverture du site le mercredi en contrepartie de la fermeture du samedi matin, pour lequel on observe une faible fréquentation

Nouvelle proposition d'évènementiel culturel sur une soirée en juillet et en aout

Pas d'ouverture en octobre sur réservation en raison des difficultés d'assurer une proposition cohérente (sauf demande particulière de groupes adultes)

Une augmentation des tarifs est envisagée comprise entre 4 et 6 %

|                               | plein tarif |      | tarif réduit |      |
|-------------------------------|-------------|------|--------------|------|
|                               | 2023        | 2024 | 2024         | 2024 |
| Adulte                        | 14          | 15   | 11           | 11   |
| Jeune de 4 à 17 ans           | 9,5         | 10   | 8            | 8    |
| Famille (2 adultes 2 enfants  | 39          | 43   | 35           | 38   |
| familles (2 adultes 3 enfants | 47          | 48   | 42           | 43   |

#### Perspectives de recettes en 2024

Ce sont des perspectives prudentielles qui tiennent compte du bilan de la saison dernière

| Produits de l'exploitation 7062 |         |         |         |         |         |         |         |
|---------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| 2017                            | 2018    | 2019    | 2020    | 2021    | 2022    | 2023    | 2024    |
| 887 400                         | 783 500 | 772 400 | 471 762 | 497 456 | 545 280 | 676 774 | 680 000 |

1<sup>ère</sup> estimation en terme de résultat : - **1 097 994 € (un déficit qui s'accroît de 148 000 €** environ par rapport au CA de 2023, mais ce différentiel s'explique par un niveau de dépense très inférieur au prévisionnel en 2023

#### **POUR LA MNBA :**

##### Recettes de la MNBA : bilan – perspectives

Il est proposé de nouveaux tarifs prenant en compte les orientations déjà votés au CS de novembre 2023

- passage au forfait pour les animations de scolaires ou autres groupes non hébergés
- Création d'un tarif week-end pour l'hébergement et la restauration (il n'existait que pour la gestion libre)

De nouvelles prestations sont par ailleurs proposées, à savoir

- La location d'un bâtiment d'hébergement en entier (et non à la personne)
- La privatisation de la salle de restauration par un groupe hébergé, pour un traiteur privé
- La privatisation de sorties collectives en canoë

Ces aménagements devraient permettre de générer des recettes supplémentaires

## Hébergement + animations

| hébergement + animation | 2017    | 2018    | 2019    | 2020    | 2021    | 2022    | 2023    | 2024    |
|-------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| ca TTC                  | 462 100 | 447 200 | 498 500 | 109 200 | 242 600 | 421 680 | 490 436 | 530 000 |

### location de canoës

L'activité subit une forte concurrence. Elle est par ailleurs confrontée aux aléas de la météo

Il est proposé, pour se démarquer et répondre aux objectifs de développement durable , la création d'un produit « sport et découverte et une activité « labellisée bas carbone » » (accueil à la gare, déplacement en vélo vers la base de départ, puis retour CK).

| Location canoës | 2017   | 2018   | 2019   | 2020   | 2021   | 2022   | 2023   | 2024   |
|-----------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| CA HT           | 73 842 | 74 173 | 79 983 | 62 566 | 55 112 | 33 937 | 41 757 | 50 000 |

1<sup>ère</sup> estimation en terme de résultat : - **349 400** € (un déficit proche de celui de 2022 qui s'accroît de 5400 € environ)

## **3/ LES RECETTES IDENTIFIEES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PARC**

(cf. détail ci-après chapitre dépenses)

## **III – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

### **LA MASSE SALARIALE.**

#### Evolution des charges de personnel

| CA 2017   | CA 2018   | CA 2019   | CA 2020   | CA2021    | CA 2022   | 2023      |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 3 104 300 | 3 118 100 | 3 315 800 | 3 095 300 | 2 997 744 | 3 287 873 | 3 441 738 |

La masse salariale du Parc représente plus de 60% des dépenses réelles.

Le niveau moyen de rémunération des personnels permanents demeure toutefois peu élevé (environ 2488 € brut mensuel au mois de janvier 2024)

La masse salariale est composée de l'ingénierie pour conduire les programmes d'action (principalement liée à des financements particuliers), des personnels de direction et services supports, et de personnel saisonnier nécessaire lors de l'ouverture de l'Ecomusée de Marquèze et la MNBA.

Ce qui représente environ 65 agents permanents, 53 mois saisonniers à la MNBA et entre 150 et 155 mois à l'Ecomusée.

L'évolution de la masse salariale est principalement liée aux évolutions du cadre réglementaires, au GVT, à l'ingénierie supplémentaire liée aux programmes d'actions, aux mesures propres PNRLG (telles que l'évolution du régime indemnitaire, la mise en place de la prime inflation, l'évolution des participations aux financements des mutuelles)

D'ores et déjà, les dépenses complémentaires suivantes sont identifiées au titre du budget 2024.

Application des mesures réglementaires intervenues en début d'année :

- 2<sup>ème</sup> volet de revalorisation de la rémunération des fonctionnaires avec l'attribution de 5 points d'indice majoré à chaque agent rémunéré sur la base d'un indice à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 : (67 agents concernés pendant 12 mois)
- indice minimal de rémunération IM 366 au lieu de 361 au 31/12/2023 : (167 mois saisonniers)
- augmentation du point d'indice depuis le 1/7/2023 soit 1,5 %
- Revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de 1,13 %

Le GVT : 117 points sur 30 mois (titulaires) + et plusieurs rendez-vous salariaux contractuels (estimation 303 points \* 8 mois environ)

Le paiement du CET : + 19000 € par rapport à 2023 (comprenant une évolution réglementaire de l'indemnisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024)

Le remplacement d'agents en congé maladie/maternité, en congé « CET » avant départ à la retraite : + 46 000 €

L'attribution d'un RIFSEEP d'un montant identique pour l'ensemble des contractuels soit + 7500 € environ

Le recrutement éventuel d'un chargé de mission « révision de la charte » (à défaut d'une ingénierie extérieure) qui bénéficiera d'un financement régional

Ces dépenses sont pondérées par le GPEC, sans pour autant couvrir l'ensemble des besoins supplémentaires

-Remplacement de 6 agents en fin de carrière (retraite et mobilité) par des personnels avec une ancienneté moindre

Les marges de manœuvre dont dispose le Parc sont donc très limitées.

Force est de constater toutefois les difficultés

- De recrutement des agents de catégorie A compte tenu du faible niveau du RIFSEEP attribué à cette catégorie (une réflexion doit être engagée afin de proposer un régime indemnitaire plus attractif)  
des personnels saisonniers disposant de compétences peu répandues (tel que médiateur des savoir-faire, boulanger, interrogeant sur la nécessité d'annualiser ces agents en vue de conserver les compétences)
- Des besoins de compléter certaines fonctions supports

Dans ce cadre, une réflexion doit être engagée pour prioriser les besoins car en l'état actuel, l'ensemble de ces besoins ne pourront pas être couverts par le budget 2024.

## **L'EVOLUTION DES CHARGES COURANTES**

Elles comprennent les charges de fonctionnement courantes et la mise en œuvre des programmes d'action des missions

Le taux d'inflation estimé en France par l'OCDE est de 3.11 % en 2024

La hausse :

Accusé de réception en préfecture  
033-253301402-20240213-2024-02-DE  
Date de réception préfecture : 21/02/2024

- des coûts de l'énergie contenue mais constante (8,6 % au 1<sup>er</sup> février et entre 5 et 10 % en juillet pour le gaz) est estimée + 40 000 € environ par rapport à 2023
- des prix des matériaux et des autres fournitures sensibles aux évolutions de ces coûts et à nos engagements dans des comportements sobres, telle que l'utilisation de véhicules électriques = + 42 000 € environ

### **La conduite du projet en réponse aux priorités de la charte du Parc**

Les objectifs partagés et les conditions de mise en œuvre de la charte du Parc sont convenus dans le cadre d'un programme d'actions prévisionnels approuvé par la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Gironde et le Conseil Départemental des Landes.

Ce programme d'actions prévisionnel répond aux attentes suivantes :

- > Actions de mises en œuvre de la charte dans le respect des orientations stratégiques des membres du Syndicat Mixte
- > Révision annuelle des engagements financiers

Dans ce contexte, le PNR a conduit des éléments de programmation pluriannuelle financière qui seront validés et approuvés prochainement par chacun des financeurs (des financements complémentaires pourront être recherchés auprès d'autres financeurs).

### **Les éléments majeurs du contrat de Parc par priorité politique**

#### **Priorité politique 1 : Reconnaître la multifonctionnalité de la forêt des Landes de Gascogne**

- Projets partenariaux avec le Syndicat des Sylviculteurs dans le cadre de l'étude biodiversité
- Poursuite du laboratoire vivant sur des projets d'expérimentation (en cours de discussion avec le Conseil Régional)

#### **Priorité politique 2: Gérer de façon durable et solidaire la ressource en eau**

- Validation du programme pluri annuel des cours d'eau (PPGCE) et organisation de la compétence GEMAPI
- Animation du SAGE

#### **Priorité politique 3 : Les espaces naturels – une intégrité patrimoniale à préserver et renforcer**

- Poursuivre la biodiversité locale/Mise à jour/diffusion des Atlas de la biodiversité
- Accompagner les communes sur les continuités écologiques et la gestion intégrée
- Former et rendre acteur de la biodiversité
- Animer le plan de gestion RNR- gestion de la RNR
- Animer les sites N 2000

#### **Priorité politique 4 : pour un urbanisme et un habitat dans le respect des paysages et de l'identité**

- Obtenir le label RICE pour le territoire d'ici 2024
- Amener à la reconnaissance de la valeur des paysages en finalisant le plan de paysage et poursuivant l'Observatoire Photographique du Paysage

### **Priorité politique 5 : Accompagner l'activité humaine pour un développement équilibré**

- Accompagner les acteurs de l'Eco-destination dans leur qualification et innovation en tourisme durable
- Développement et accompagnement des porteurs de projets
- Stratégie d'accueil et d'information des publics
- Promouvoir l'écotourisme
- Développer les sports de nature au service du territoire
- Maîtriser les pratiques consommatrices d'espace et développer les sports de nature au service du territoire
- Promotion de la marque Parc
- Développer l'exemplarité des équipements

### **Priorité politique 6 : développer et partager une conscience de territoire**

- Connaître et préserver le patrimoine architectural d'intérêt patrimonial
- Poursuivre une politique de connaissance et de préservation
- Développer l'évènementiel comme facteur de cohésion sociale et de mise en valeur des talents et lieux patrimoniaux du PNR
- Contrat de coopération culturelle – EAC multipartenaires
- Faire des PNR des territoires de création culturelle innovante forte et participative
- Accompagner et soutenir les projets éducatifs auprès des jeunes scolaires
- Susciter une dynamique jeunesse autour de la pratique des sports de pleine nature
- Eduquer et accompagner à la transition écologique
- Assurer un programme de sortie nature

Pour 2023, la mise en œuvre du contrat de parc est estimé à 1 412 252 €. Les dépenses comprennent de l'ingénierie, et des prestations.

La part résiduelle à financer sur les cotisations statutaires s'élève à 563 530 de dépenses **(montant quasi équivalent à 2023 : - 27 662 €)**

La part d'autofinancement est quasi équivalente également

| <b>Priorités politiques</b>                                 | <b>Dépenses subventionnables</b> | <b>Régie</b>  | <b>Autofinancement</b> | <b>Subventions</b> |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------|------------------------|--------------------|
| PP 1 Biodiversité en forêt                                  | 43 000                           |               | 40 900                 | 2 100              |
| PP2 EAU                                                     | 187 000                          | 10 000        | 50 040                 | 126 960            |
| PP3 PAT NAT                                                 | 452 257                          | 10 511        | 124 561                | 317 185            |
| PP3 PAT NAT HORS FINANCEMENT<br>CONTRAT DE PARC (RNR+n2000) | 200 100                          |               | 57 620                 | 142 480            |
| PP4 URBA PAYSAGE                                            | 131 500                          |               | 90 700                 | 40 800             |
| PP5 ECOTOURISME                                             | 138 400                          | 48 276        | 30 034                 | 60 090             |
| PP6 CULT/EE                                                 | 260 000                          | 10 400        | 169 675                | 79 925             |
| <b>TOTAL</b>                                                | <b>1 412 257</b>                 | <b>79 187</b> | <b>563 530</b>         | <b>769 540</b>     |

Ce montant s'entend hors t report de programmes d'actions non finalisés en 2023, dont

- PP4 : RICE : + 17 000 €
- PP4 : plan paysage : + 43 480 €

Accusé de réception en préfecture  
033-253301402-20240213-2024-02-DE  
Date de réception préfecture : 21/02/2024



Parc a contracté majoritairement des taux fixes, et quelques taux révisables (taux euribor 3 mois).

| Année de l'emprunt | Nature     | Capital restant dû au 01/01/2024 | Durée résiduelle moyenne | Type taux     | Index taux variable | Niveaux de taux | Capital à rembourser dans l'exercice |
|--------------------|------------|----------------------------------|--------------------------|---------------|---------------------|-----------------|--------------------------------------|
| 2005/2007          | 1641       | 102 122,29                       | 4                        | taux fixe     |                     | 4,85            | 23 746,45                            |
|                    | 1641       | 73 142,14                        | 3                        |               |                     | 4,37            | 23 345,64                            |
|                    | 1641       | 68 493,80                        | 2                        |               |                     | 3,87            | 33 596,80                            |
| 2008               | 1641       | 70 670,66                        | 10                       | taux variable | EURIBOR 3 mois      | 0               | 5 632,40                             |
| 2018/2019          | 1641       | 146 226,85                       | 9                        | taux fixe     |                     | 1,38            | 15 371,05                            |
|                    | 1641       | 242 028,49                       | 12                       |               |                     | 0,57            | 19 544,53                            |
|                    | 1641       | 242 798,84                       | 12                       |               |                     | 0,79            | 19 369,09                            |
| 2021               | avance TVA | 64 000,00                        | 1                        |               |                     | 0,54            | 64 000,00                            |
| 2022               | avance TVA | 45 000,00                        | 2                        | taux variable | EURIBOR 3 mois      | 3,27            |                                      |
|                    |            | <b>1 054 483,07</b>              |                          |               |                     |                 | <b>204 605,96</b>                    |

Durée de vie moyenne des emprunts : 6 ans

**Capital restant dû : 945 483,07 € + 109 000 € d'avance de TVA**

4 grandes catégories d'emprunt :

- 3 emprunts réalisés entre 2005/2007 : échéance en 2025/2026 : capital restant dû : 243 758 €
- Un emprunt réalisé en 2008, échéance 2033 : capital restant dû : 70 670 € (gîte de mer)
- Divers emprunts réalisés entre 2018 et 2019 : capital restant dû : 631 054 / échéance 2032/2035
- 2 emprunts d'avance de TVA contractés en 2021 et 2022 : 109 000 € échéance 2024 et 2025

Remboursement moyen en capital par an : 204 605 € pour une annuité totale de : 225 543€ environ

Durée moyenne de vie des emprunts : 6 ans

**Budget de fonctionnement –  
1<sup>ère</sup> ébauche qui ne tient pas compte des crédits « charte et laboratoire zone atelier »**

|                                        | <b>BP<br/>2023+DM</b> | <b>CA 2023</b>   | <b>BP 2024</b>   |
|----------------------------------------|-----------------------|------------------|------------------|
| 011 charges de gestion courante        | 2 265 638             | 1 424 145        | 2 201 715        |
| 012 charges de personnel               | 3 578 601             | 3 441 738        | 3 683 367        |
| autres charges (65/66/67)              | 222 100               | 193 408          | 178 034          |
| 022 dépenses imprévues                 | 20 000                |                  |                  |
| 68 provision                           | 52 258                | 36 000           | 25 000           |
| 014 atténuation de recettes            | 29 520                | 29 520           |                  |
| <b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>          | <b>6 168 117</b>      | <b>5 124 811</b> | <b>6 088 116</b> |
| 042/68 amortissement                   | 176 000               | 175 042          | 176 000          |
| 023 virement vers l'investissement     | 146 005               |                  |                  |
| <b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>          | <b>6 490 122</b>      | <b>5 299 853</b> | <b>6 264 116</b> |
| 70 produits domaines                   | 1 234 800             | 1 251 320        | 1 341 388        |
| 74 Subventions                         | 4 407 098             | 4 156 703        | 4 131 611        |
| 75 autres produits de gestion courante | 33 485                | 8 463            | 42 900           |
| 76 produits financiers                 |                       | 6                |                  |
| 77 produits exceptionnels              |                       | 1                |                  |
| 013 atténuation charges                | 39 200                | 88 797           | 37 800           |
| <b>TOTAL RECETTES REELLES</b>          | <b>5 714 583</b>      | <b>5 505 289</b> | <b>5 553 699</b> |
| total opérations d'ordre 042/77        | 67 000                | 67 680           | 37 593           |
| <b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>          | <b>5 781 583</b>      | <b>5 572 969</b> | <b>5 591 292</b> |
| résultat exercice                      |                       | 273 116          |                  |
| report résultat                        |                       | 707 839          | 980 955          |
| résultat cumulé                        |                       | 980 955          |                  |
|                                        |                       | <b>solde</b>     | <b>308 131</b>   |

Un virement à la section d'investissement est envisageable

**LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT POUR CONFORTER LES EQUIPEMENTS  
DU PARC ET POURSUIVRE L'ACTION TERRITORIALE**

**BUDGET PRIMITIF D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL**

Plusieurs programmes d'investissement engagés en 2023 ont connu des retards dans leurs mises en œuvre et sont donc reportés en 2024 :

– Les travaux d'accessibilité de la MNBA (le PC a fait l'objet de deux rejets successifs en raison de problème de forme, et le contrat avec le Maître d'œuvre n'a pas été reconduit d'un commun accord, il s'agira en 2024 de retenir un nouveau maître d'œuvre, et de réaliser les travaux)

– la rénovation des bâtiments du quartier de Marquèze ( des diagnostics préalables aux travaux ont été nécessaires, et ont été restitués récemment)

– la rénovation du bâtiment des services techniques ( un diagnostic sur la structure et l'état parasite du bâtiment a été engagé, il s'agira de programmer des travaux en 2024)

Accuse de réception en préfecture  
033-253301402-20240213-2024-02-DE  
Date de réception préfecture : 21/02/2024

Les opérations d'investissement envisagées en 2024 visent à compléter les projets 2023, après la réévaluation des coûts et poursuivre les travaux de mise aux normes de la brasserie du Delta à la MNBA. Les financements de la Région au titre du contrat de Parc seront mobilisés et seront complétés par des sollicitations auprès des collectivités départementales. Une part résiduelle des coûts restera à la charge du Parc soit en autofinancement soit en emprunt en fonction des projets.

Ces projets seront cependant mis en œuvre en fonction des possibilités de soutien financier et de la capacité du Parc à assurer l'autofinancement de ces programmes.

### Projets Ecomusée

| Programmes                                                      | Coûts initiaux | Coûts réévalués                                                                                     | Observations                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Interventions sur les bâtiments patrimoniaux (Maison de maître) | 90 000 €       | 295 500 € hors maîtrise d'œuvre                                                                     | Options Phasage des travaux à envisager avec l'architecte ou Financements complémentaires      |
| Bergerie de parcours                                            |                | En cours de réévaluation après diagnostic sur l'état parasitaire et l'état de conservation des bois | Financement par emprunt et autofinancement                                                     |
| Atelier des services techniques                                 | 215 000        | Entre 450 000 et 650 000 €                                                                          | Proposition de financement d'une 2 <sup>nde</sup> tranche d'investissement sur contrat de Parc |

La réactualisation de ces programmes ne permettra pas de conduire de nouvelles opérations d'envergure au titre de 2024 sur l'Ecomusée

### Projets MNBA 2024

| Programmes                                            | Coûts réévalués | Observations                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mise aux normes et extension de la brasserie du Delta | 200 000 €       | Financement<br>Contrat de Parc CRNA : 50 000<br>Autofinancement : 30 000 budget Annexe<br>Emprunt reporté sur le gestionnaire dans le cadre du renouvellement de l'AOT |

## Autres investissements :

### Poursuite de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien de la Leyre en 2023 :

L'année 2023 devait être une année charnière dans l'entretien de la Leyre en raison de la fin de la DIG autorisant les interventions du Parc et de la nécessité d'organiser la mise en œuvre de la compétence GEMAPI à l'échelle du Bassin Versant. A ce stade, les conditions ne sont réunies pour la poursuite de ces travaux par le Parc que sur la partie Landaise du Territoire sous réserve de la validation du PPGCE.

### Acquisition de matériel informatique et bureautique, et d'objets de collections

Ces dépenses sont auto-financées. Elles représentent une enveloppe de l'ordre de 34 000 €

| CREDITS NOUVEAUX                                                          |                |                |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| intitulé de l'opération                                                   | dépense prev   | recette prév   |
| travaux leyre 2024 non chiffrés                                           |                |                |
| Atelier sce techniques (crédits non ouverts en 2023) / fourchette moyenne | 618 000        | 392 000        |
| actualisation maison de maître 2024                                       | 240 000        |                |
| actualisation des travaux sur la bergerie non connue                      |                |                |
| dotation matériel informatique                                            | 10 000         |                |
| aménagement banque accueil Ecomusée                                       | 8 730          |                |
| acquisition de collection                                                 | 6 000          |                |
| licences et droits                                                        | 4 800          |                |
| appaareil photo                                                           | 2 500          |                |
| matériel de bureau                                                        | 2 000          |                |
| <b>SOUS TOTAL</b>                                                         | <b>892 030</b> | <b>392 000</b> |

| REPORT CREDITS |                           |                   |                   |
|----------------|---------------------------|-------------------|-------------------|
| n°             | report opérations         | dépenses          | recettes          |
| 246            | rnrr                      | 16 800,00         | 0,00              |
| 247            | rénov quartier (bergerie) | 90 022,00         | 59 428,10         |
| 252            | restaurant                | 15 301,00         | 10 100,46         |
| 261            | accessibiité              | 97 893,60         | 48 062,33         |
| 264            | travaux maison du maître  | 87 900,00         | 64 000,00         |
| 1425           | travaux leyre 2023        |                   | 10 000,00         |
|                | <b>TOTAL</b>              | <b>307 916,60</b> | <b>191 590,89</b> |

## Budget d'investissement 2024

### 1<sup>ère</sup> ébauche

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT                          |                                                                           |                              |                        |                     |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------|---------------------|
| chapitr                                            | Libellé                                                                   | Reste à réaliser             | Propositions nouvelles | Total               |
| 20                                                 | immobilisation incorporelles                                              |                              | 4 800,00               | 4 800,00            |
| 21                                                 | immobilisation corporelles                                                |                              | 29 230,00              | 29 230,00           |
| 23                                                 | Immobilisation en cours                                                   |                              |                        | 0,00                |
|                                                    | opérations équipements 2024                                               |                              | 858 000,00             | 858 000,00          |
|                                                    | opérations d'équipements reportées                                        | 101 691,49                   | 307 916,60             | 409 608,09          |
| <b>total des dépenses d'équipement</b>             |                                                                           | <b>101 691,49</b>            | <b>1 199 946,60</b>    | <b>1 301 638,09</b> |
| 16                                                 | emprunts et dettes assimilés                                              |                              | 204 605,96             | 204 605,96          |
| 27                                                 | Autres immobilisations financières                                        |                              |                        |                     |
| 020                                                | dépenses imprévues                                                        |                              |                        |                     |
| <b>total des dépenses financières</b>              |                                                                           |                              | <b>204 605,96</b>      | <b>204 605,96</b>   |
| 040                                                | opérations d'ordre de transfert entre section                             |                              | 37 593,00              | 37 593,00           |
| 041                                                | total opérations patrimoniales                                            |                              |                        |                     |
| <b>total des dépenses d'ordre d'investissement</b> |                                                                           |                              | <b>37 593,00</b>       | <b>37 593,00</b>    |
| <b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>         |                                                                           | <b>101 691,49</b>            | <b>1 442 145,56</b>    | <b>1 543 837,05</b> |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT                          |                                                                           |                              |                        |                     |
| chapitr                                            | Libellé                                                                   | Reste à réaliser             | Propositions nouvelles | Total               |
| 13                                                 | Subvention d'investissement acquises (hors CRA/CD33 opérations nouvelles) | 162 778,49                   | 191 590,89             | 354 369,38          |
| 13                                                 | opérations équipements 2024                                               |                              | 392 000,00             | 392 000,00          |
| 16                                                 | emprunts et dettes assimilées                                             |                              |                        | 0,00                |
| <b>total des recettes d'équipements</b>            |                                                                           | <b>162 778,49</b>            | <b>583 590,89</b>      | <b>746 369,38</b>   |
| 10                                                 | dotation, fonds divers et réserves                                        |                              | 34 341,87              | 34 341,87           |
| 1068                                               | excédent de fond capitalisés                                              |                              |                        |                     |
| 27                                                 | autres immobilisations financières                                        |                              | 27 066,00              | 27 066,00           |
| <b>total des recettes financières</b>              |                                                                           |                              | <b>61 407,87</b>       | <b>61 407,87</b>    |
| 021                                                | Virement de la section de fonctionnement                                  |                              |                        |                     |
| 040                                                | opérations d'ordre de transfert entre sections                            |                              | 176 000,00             | 176 000,00          |
| <b>total opérations d'ordre</b>                    |                                                                           |                              | <b>176 000,00</b>      | <b>176 000,00</b>   |
| <b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>         |                                                                           | <b>162 778,49</b>            | <b>629 407,87</b>      | <b>983 777,25</b>   |
|                                                    |                                                                           | <b>report excédent</b>       |                        | <b>139 371,51</b>   |
|                                                    |                                                                           | <b>besoin de financement</b> |                        | <b>-420 688,29</b>  |

## ORIENTATIONS 2024

Le projet de budget 2024 vise :

- à répondre aux enjeux d'un territoire en cohérence avec le contrat de parc,
- à conduire notre programme d'investissement afin d'assurer la pérennité des équipements, d'honorer nos obligations en terme d'accessibilité, et d'assurer la sécurité des usagers et des agents

Le projet de budget se construira dans le respect des orientations suivantes :

- Rechercher plus de justesse et d'équilibre dans les dépenses et les recettes
- Le maintien de la maîtrise budgétaire et vigilance sur les postes de dépenses à forte pression inflationniste (masse salariale, carburant, énergie, etc...)
- Rechercher de nouveaux soutiens financiers pour les projets avec les programmations européennes (leader, feder, FEADER)
- Adapter la mise en œuvre des projets d'investissement en fonction du soutien financier des collectivités régionales et départementales et de la capacité du Parc à assurer

Accuse de réception en préfecture  
012-29301402302019-2024-07-05  
Date de réception préfecture : 21/02/2024

l'autofinancement de ces programmes (phasage des travaux par tranche, autant que faire se peut)

- Limiter le recours à l'emprunt